



ASSEMBLÉE GÉNÉRALE VENDREDI 02 JUIN 2023

VŒUX DES ASSOCIATIONS

« Tous les vœux et les projets qui sont soumis aux délibérations de l'Assemblée Générale doivent être communiqués par écrit au Président.» (extrait du règlement intérieur)

Fait à le
Le/la Président.e de l'association,

A expédier au siège de la Ligue de l'enseignement ou par mail à dmoan@laligue29.org avant le 26 mai 2023.

